

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SOMMAIRE

Introduction	page 5
I. LE BUDGET PRINCIPAL DE GPGE	page 7
1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE	page 7
1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022	page 7
2°) Le niveau d'exécution global et par section	page 8
3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022	page 8
4°) L'évolution de l'épargne	page 8
2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	page 9
1°) Les recettes de fonctionnement	page 9
a) Les recettes réelles de fonctionnement par nature	page 10
i) Les recettes fiscales (chapitre 73)	page 11
ii) Les dotations et participations (chapitre 74)	page 13
iii) Les autres produits (chapitres 70, 75, 77 et 013)	page 15
b) Les recettes réelles de fonctionnement par direction	page 16
2°) Les dépenses de fonctionnement	page 17
a) Les dépenses réelles de fonctionnement par nature	page 17
i) Les charges à caractère général (chapitre 011)	page 18
ii) Les charges de personnel (chapitre 012)	page 19
iii) Les autres charges de gestion courante	page 20
iv) Les charges exceptionnelles	page 21
v) Les atténuations de produits	page 21
b) Les dépenses réelles de fonctionnement par direction	page 22
3. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION D'INVESTISSEMENT	page 23
1°) Les recettes d'investissement	page 23
a) Les recettes réelles de fonctionnement par nature	page 23
b) Les recettes réelles de fonctionnement par direction	page 26
2°) Les dépenses d'investissement	page 27
c) Les dépenses réelles d'investissement par nature	page 27
d) Les dépenses réelles d'investissement par direction	page 30
II. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	page 31
1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE	page 31
1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022	page 31

2°) Le niveau d'exécution global et par section	page 32
3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022	page 32
4°) L'évolution de l'épargne	page 32

2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT page 33

1°) Les recettes de fonctionnement	page 33
a) Les recettes réelles de fonctionnement par nature	page 33
2°) Les dépenses de fonctionnement	page 34
a) Les dépenses réelles de fonctionnement par nature	page 34

3. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION D'INVESTISSEMENT page 36

1°) Les recettes d'investissement	page 36
a) Les recettes réelles d'investissement	page 36
2°) Les dépenses d'investissement	page 37
a) Les dépenses réelles d'investissement	page 37

III. LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES page 39

1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE	page 39
1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022	page 39
2°) Le niveau d'exécution global et par section	page 40
3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022	page 40
4°) L'évolution de l'épargne	page 40

2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT page 41

1°) Les recettes de fonctionnement	page 41
2°) Les dépenses de fonctionnement	page 41

3. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION D'INVESTISSEMENT page 42

1°) Les recettes d'investissement	page 42
2°) Les dépenses d'investissement	page 42

IV. LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT page 43

1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE	page 43
1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022	page 43
2°) Le niveau d'exécution global et par section	page 44
3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022	page 44
4°) L'évolution de l'épargne	page 44

2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT **page 45**

- 1°) Les recettes de fonctionnement **page 45**
2°) Les dépenses de fonctionnement **page 45**

3. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION D'INVESTISSEMENT **page 46**

- 1°) Les recettes d'investissement **page 46**
2°) Les dépenses d'investissement **page 46**

INTRODUCTION

Contexte

L'exercice budgétaire 2022 correspond à une année charnière de sécurisation du financement de l'EPT dans un contexte institutionnel et budgétaire incertain.

En ce sens, il convient de rappeler que l'exercice 2022 a permis au Territoire de préparer puis d'exécuter un budget primitif en « équilibre structurel » consistant en la non-reprise du résultat de l'exercice budgétaire 2021 pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement. Ces résultats excédentaires ont été intégrés au budget supplémentaire de l'EPT en 2022.

L'exécution budgétaire 2022 s'est inscrite dans une démarche globale de consolidation des ressources de l'EPT et de maîtrise des dépenses. Concrètement, l'année 2022 a permis la co-construction avec les villes d'un nouveau fonds de compensation des charges territoriales, le début de l'harmonisation à la hausse des taux de TEOM mais aussi la maîtrise des dépenses, de personnel en particulier, et ce alors que le point d'indice a été revalorisé de 3,5% en juillet 2022.

Le résultat global d'exécution du budget 2022 confirme et met en évidence la restauration de l'équilibre structurel du budget principal. L'objectif est de finaliser cette consolidation d'ici à la fin du mandat territorial et communal.

Compte administratif 2022

Les résultats des comptes administratifs sont le reflet des politiques menées depuis la création de l'Etablissement Public Territorial (EPT).

Les comptes administratifs 2022 retracent l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par GPGE entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Pour rappel, les comptes de gestion, tenus eux par le comptable public de l'EPT, doivent être votés au cours de la même séance et préalablement au vote des comptes administratifs. Ils constatent la similitude des flux financiers de l'année. Toutefois, les comptes de gestion rassemblent l'ensemble des valeurs cumulées depuis la création de GPGE (ils intègrent les flux financiers et les stocks – cumuls des différentes années, à l'image d'un bilan d'une entreprise).

Ce rapport d'accompagnement présentera d'abord les réalisations du budget principal, puis celles des 3 budgets annexes :

- Budget assainissement
- Budget annexe des activités économiques
- Budget annexe des opérations d'aménagement

Les résultats des 4 comptes administratifs sont résumés ci-dessous :

	Budget Principal	BA Assainissement	BA Activités Economiques	BA Opérations d'Aménagement	Cumul des résultats
Section de fonctionnement	4 544 966,17	4 855 654,00	244 105,66	0,00	9 644 725,83
Section d'investissement	6 025 733,33	-6 460 416,39	608 595,30	-120 703,97	53 208,27
Résultat de clôture de l'exercice (hors reports)	10 570 699,50	-1 604 762,39	852 700,96	-120 703,97	9 697 934,10
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)	-3 105 702,00	5 985 313,00	-29 436,00	-293 174,00	2 557 001,00
Résultat global de clôture de l'exercice	7 464 997,50	4 380 550,61	823 264,96	-413 877,97	12 254 935,10

Le résultat cumulé des 4 budgets représente un montant de 9,7 M€ se répartissant entre 9,64 M€ en fonctionnement et 0,53 M€ en investissement.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2022, qui intègre les engagements liés aux opérations en cours de l'année (restes à réaliser), est de 12,25 M€.

Ces chiffres sont conformes à ceux présentés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2023 et dans celui de présentation du budget primitif 2023.

Les réalisations de chaque budget sont l'objet du présent rapport qui complète les maquettes officielles (M14, M49, M4) transmises à chaque conseiller territorial.

LE BUDGET PRINCIPAL DE GPGE

1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022

La détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes, partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser.

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (hors résultats)	99 419 725,00	11 002 671,42	110 422 396,42
Dépenses	97 842 369,17	5 986 503,22	103 828 872,39
Solde d'exécution (R-D)	1 577 355,83	5 016 168,20	6 593 524,03
<u>Résultats reportés de 2021 :</u>			
002 résultat de fonctionnement reporté	2 967 610,34		2 967 610,34
001 résultat d'investissement reporté		1 009 565,13	1 009 565,13
Résultat de clôture de l'exercice (hors restes à réaliser)	4 544 966,17	6 025 733,33	10 570 699,50
<u>Restes à réaliser</u>			
Recettes	0,00	1 254 264,00	1 254 264,00
Dépenses	0,00	4 359 966,00	4 359 966,00
Solde des restes à réaliser	0,00	-3 105 702,00	-3 105 702,00
Résultat global de clôture de l'exercice	4 544 966,17	2 920 031,33	7 464 997,50

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2022 s'est clôturé sur un excédent de 6,59 M€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 1,57 M€ et d'un excédent d'investissement de 5 M€.

En intégrant les résultats de 2021 affectés au budget 2022, qui comprennent un excédent de fonctionnement de 2,96 M€ et un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 1 M€, le résultat de clôture de l'exercice est de 10,57 M€.

Il convient ensuite d'ajouter le solde des restes à réaliser, soit - 3,1 M€, qui seront reportés au budget supplémentaire 2023, pour arriver au **résultat global de clôture de 7,46 M€**.

2°) Le niveau d'exécution global et par section

Libellé (avec résultats N-1)	Fonctionnement	Investissement	Total
<i>Taux de réalisation hors restes à réaliser</i>			
Recettes			
Budget prévisionnel	101 784 744,00	17 225 586,00	119 010 330,00
Réalisation	102 387 335,34	12 012 236,55	114 399 571,89
Taux de réalisation	100,59%	69,73%	96,12
<i>Taux de réalisation hors restes à réaliser</i>			
Dépenses			
Budget prévisionnel	101 784 744,00	17 225 586,00	119 010 330,00
Réalisation	97 842 369,17	5 986 503,22	103 828 872,39
Taux de réalisation	96,13%	34,75%	87,24%

En fonctionnement, le taux d'exécution des recettes est de 100,59 % et celui des dépenses de 96,13%, contre respectivement 100,07 % en recettes et 92,84 % en dépenses en 2021.

En investissement, le taux d'exécution est de 69,73% en recettes contre 45,99% en 2021 et de 34,75% en dépenses contre 39,62% en 2021.

Sur la seule section d'investissement, en ajoutant les opérations commencées mais non achevées en 2022 (les restes à réaliser), le taux d'exécution est de 71,16 % pour les recettes (12 256 935,42€) et de 60,06 % (10 346 469,22€) pour les dépenses.

3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022

Le résultat de fonctionnement de 4,54 M€ est affecté en totalité à la section de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté 002 en recette).

Le solde d'exécution de la section d'investissement de 6,02 M€ est repris sur la section d'investissement (résultat d'investissement reporté 001 en recette).

4°) L'évolution de l'épargne

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières dégagées par la section de fonctionnement : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

- **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors éléments financiers et les charges de gestion)

Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Elle s'élève à 3 970 223,50 € (RRF= 99 352 730,50€ - DRF= 95 382 507 €).

- **L'épargne brute** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement incluant les produits financiers de 175,50 € et les dépenses réelles de fonctionnement).

Elle s'élève à 3 970 399 € (RRF¹= 99 352 906 € - DRF²= 95 382 507 €).

- **L'épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts)

Le remboursement du capital de la dette est de 17 500 €, l'épargne nette atteint donc 3 952 899 €.

- **Le financement des investissements**

En ajoutant les ressources propres externes de 0,58 M€ à l'épargne nette, il est possible de financer 4,53 M€ de dépenses d'investissement.

- **Les dépenses d'investissement** : s'élèvent à 5,98 M€.
- **Le solde du financement (financement des investissements – dépenses d'investissement)** :

Il représente un besoin de financement de 1,45 M€, financé par le fonds de roulement de l'EPT.

2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, avec le résultat de fonctionnement reporté, s'élèvent à 102,39 M€, soit un taux d'exécution budgétaire de 100,6%.

Elles sont composées :

- De l'excédent de fonctionnement reporté, 2,97 M€
- Des recettes réelles de fonctionnement, 99, 35 M€ ; ces dernières comprennent principalement les produits de la fiscalité, pour 82,51%, et le FCCT (fonds de compensation des charges territoriales) versé par les Villes pour 8,19%
- Des recettes d'ordre, 67 K€.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
002 - Résultat reporté de fonctionnement	2 967 610,34	2 967 610,34	100,00%
013 - Atténuation de charges	120 000,00	172 016,30	143,35%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	66 819,00	83,52%
70 - Produits des services et du domaine	2 334 646,00	1 889 515,36	80,93%
73 - Impôts et taxes	81 560 763,00	81 972 508,00	100,50%
74 - Dotations et participations	14 145 644,00	14 197 717,79	100,37%
75 - Autres produits de gestion courante	471 080,66	303 057,60	64,33%
76 - Produits financiers	-	175,50	-
77 - Produits exceptionnels	105 000,00	817 915,45	778,97%
Total Recettes de fonctionnement	101 784 744,00	102 387 335,34	100,59%

¹ Recettes réelles de fonctionnement (chapitre 013,70,73,74,75 et 77)

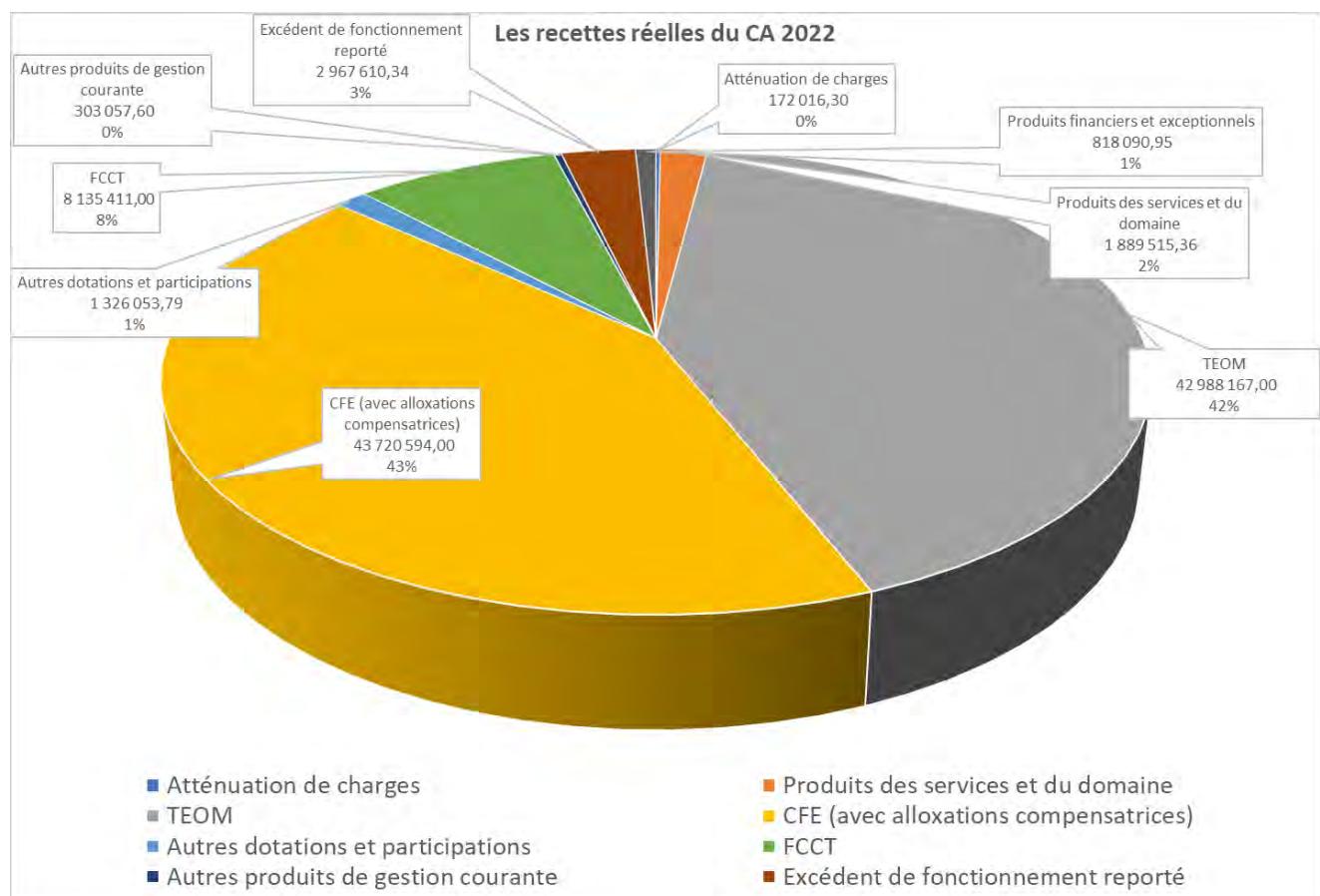
² Dépenses réelles de fonctionnement (chapitre 011,012,014,65,67 et 68)

a. Les recettes réelles de fonctionnement par nature

Le tableau suivant récapitule l'évolution des comptes administratifs sur les trois derniers exercices, hors résultat reporté de l'année antérieure

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
013 Atténuation de charges	159 998,71	188 920,74	172 016,30	-16 904,44	-8,95%
70 Produits des services et du domaine	1 521 132,47	2 176 500,86	1 889 515,36	-286 985,50	-13,19%
73 Impôts et taxes	78 166 145,00	77 143 246,00	81 972 508,00	4 829 262,00	6,26%
74 Dotations et participations	10 432 983,89	13 236 788,90	14 197 717,79	960 928,89	7,26%
75 Autres produits de gestion courante	899 911,60	1 145 253,06	303 057,60	-842 195,46	-73,54%
76 Produits financiers	0,00	68,25	175,50	107,25	157,14%
77 Produits exceptionnels	204 239,87	237 586,63	817 915,45	580 328,82	244,26%
TOTAL	91 384 411,54	94 128 364,44	99 352 906,00	5 224 541,56	5,55%

Il ressort que ces recettes réelles de fonctionnement progressent de 5,55 % entre 2021 et 2022.



i) **Les recettes fiscales (Chapitre 73) :**

Le produit de la fiscalité atteint 81,97 M€. Il augmente de 4,82 M€ (+6,26%) par rapport à 2021 principalement en raison de la hausse des produits de la TEOM et, dans une moindre mesure, de CFE.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
CFE	39 691 516,00	38 455 514,00	38 837 176,00	381 662,00	0,99%
TEOM	37 809 424,00	38 512 541,00	42 969 659,00	4 457 118,00	11,57%
FPIC	214 622,00	0,00	0,00	0,00	-
Rôles supplémentaires CFE	385 580,00	166 477,00	147 165,00	-19 312,00	-11,60%
Rôles supplémentaires TEOM	65 003,00	8 714,00	18 508,00	9 794,00	112,39%
TOTAL	78 166 145,00	77 143 246,00	81 972 508,00	4 829 262,00	6,26%

- La CFE :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
CFE	39 691 516,00	38 455 514,00	38 837 176,00	381 662,00	0,99%
Rôles supplémentaires CFE	385 580,00	166 477,00	147 165,00	-19 312,00	-11,60%
Allocations compensatrices	1 602 054,00	4 305 686,00	4 736 253,00	430 567,00	10,00%
TOTAL	41 679 150,00	42 927 677,00	43 720 594,00	792 917,00	1,85%

Au global, la CFE et ses allocations compensatrices progressent de 793 K€ soit +1,85 %.

Le taux a été maintenu à 32,75 % en 2022.

	Année 2021	Année 2022
1°) Total fiscalité de CFE perçue par année	38 355 513	38 837 176
Allocations compensatrices locaux industriels	2 541 683	2 489 244
Evolution du produit de CFE par année : évolution de N-(N-1) perçue en N	1 206 956	429 224
Croissance de dynamique par année :		
CFE conservée par le territoire :		
GPGE conserve tout jusqu'en 2020 :		
GPGE conserve un tiers de la dynamique pour 2021 et 2022	402 319	143 075
Reversement de la croissance de dynamique à la MGP :	804 637	286 149
Reversement des deux-tiers de la dynamique pour 2021, reconduit en 2022 et 2023		
2°) Le versement de la dotation d'équilibre	37 028 803	36 491 747
Ecart produit fiscal perçu - dotation d'équilibre versée	3 868 393	4 834 673

Comme en 2021, et en application de la loi de finances pour 2022, l'EPT doit reverser les deux tiers de la croissance annuelle de la CFE à la Métropole du Grand Paris (MGP) à travers une majoration de la dotation d'équilibre. Le montant des allocations compensatrices pour les locaux industriels est pris en compte dans le calcul de cette majoration de la dotation d'équilibre.

Le produit de la CFE, y compris les allocations compensatrices pour les locaux industriels, a progressé de 429 K€ en 2022, soit +1,05%. Après versement des 2/3 à la MGP, la progression pour l'EPT n'est que de 143 K€.

- La TEOM :

Le produit de la TEOM s'élève à 42,98 M€ en 2022, en progression de 4,47 M€ par rapport à 2021, soit +11,6%. L'exercice 2022 correspond au premier exercice d'harmonisation à la hausse de la TEOM voté par le Conseil de territoire lors du budget primitif.

Les taux appliqués en 2022 sont les suivants :

	Taux 2021	Taux 2022
Clichy-sous-Bois	10,50%	9,67%
Coubron	8,50%	8,33%
Gagny	8,20%	8,13%
Le Raincy	5,79%	6,53%
Les Pavillons-sous-Bois	7,50%	7,67%
Livry-Gargan	6,33%	6,89%
Neuilly-Plaisance	8,00%	8,00%
Neuilly-sur-Marne	6,75%	7,17%
Noisy-le-Grand	5,68%	6,45%
Rosny-sous-Bois	6,68%	7,12%
Vaujours	8,80%	8,53%
Villemomble	6,39%	6,93%
TOTAL	6,89%	7,25%

Compte tenu des dépenses et hors reports (dont l'achat du terrain à Vaujours), le surfinancement de la TEOM ressort à 9,07% en 2022 :

	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)
Produit de TEOM	32 105 474,27	34 686 813,87	35 231 085,00	37 126 882,00	37 809 424,00	38 521 255,00	42 988 167,00
Dépenses de fonctionnement DPGD	27 277 984,21	31 377 717,43	29 867 616,28	30 013 580,07	30 425 925,01	32 836 254,69	34 211 024,89
Masse salariale	2 528 472,69	2 716 990,10	2 427 216,67	2 620 056,14	2 644 507,89	2 636 798,77	2 670 793,56
Dépenses de fonctionnement des autres Directions			143 544,11	270 657,82	546 129,28	370 316,35	515 691,38
Frais de structure			750 450,00	752 500,00	775 454,23	769 822,69	777 531,49
Total dépenses de fonctionnement	29 806 456,90	34 094 707,53	33 188 827,06	33 656 794,03	34 392 016,41	36 613 192,50	38 175 041,32
Recettes de fonctionnement (hors T)	493 799,95	988 774,06	1 141 528,16	1 206 164,80	748 198,65	1 123 286,63	299 441,96
Total dépenses de fonctionnement à prendre en compte dans le calcul	29 312 656,95	33 105 933,47	32 047 298,90	32 450 629,23	33 643 817,76	35 489 905,87	37 875 599,36
Dépenses d'investissement DPGD*	263 102,86	301 167,24	207 765,10	2 853 219,22	6 959 659,50	2 306 111,68	1 683 491,72
Dépenses d'investissement autres Directions			16 013,05			33 016,85	5 101,16
Recettes d'investissement							788 110,28
Total dépenses d'investissement ne	263 102,86	301 167,24	223 778,15	2 853 219,22	6 992 676,35	1 523 102,56	1 212 755,98
Total dépenses	29 575 759,81	33 407 100,71	32 271 077,05	35 303 848,45	40 636 494,11	37 013 008,43	39 088 355,34
Produit de TEOM - Dépenses	2 529 714,46	1 279 713,16	2 960 007,95	1 823 033,55	-2 827 070,11	1 508 246,57	3 899 811,66
Surfinancement TEOM	8,55%	3,83%	9,17%	5,16%	-6,96%	4,07%	9,07%
Montants estimés				* hors reports et opérations sous mandat (comptes 45)			

ii) Les dotations et participations (Chapitre 74) :

Elles s'élèvent à 14,19 M€, en progression de 961 K€ (+ 7,26%) par rapport à 2021. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des allocations compensatrices (+430 K€) et celle du FCCT (+268 K€) ainsi que par une hausse des subventions régionales et départementales.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
FCTVA	19 791,00	24 568,37	17 475,27	-7 093,10	-28,87%
DGD	85 030,00	12 309,00	10 062,00	-2 247,00	-18,25%
Autres recettes de l'Etat	725 406,37	357 421,77	325 182,73	-32 239,04	-9,02%
Régions	0,00	21 660,09	112 396,44	90 736,35	418,91%
Départements	34 154,45	180 371,31	292 220,72	111 849,41	62,01%
FCCT	7 850 182,00	7 867 907,00	8 135 411,00	267 504,00	3,40%
Autres groupements	3 000,00	0,00	0,81	0,81	-
Autres organismes	113 366,07	466 865,36	568 715,82	101 850,46	21,82%
Etat : compensation de la CET (CVAE et CFE)	1 602 054,00	4 305 686,00	4 736 253,00	430 567,00	10,00%
TOTAL	10 432 983,89	13 236 788,90	14 197 717,79	960 928,89	7,26%

• Le FCCT

La principale recette de ce chapitre est le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), versé par les communes membres de l'EPT, pour 8,13 M€. Il progresse donc par rapport à 2021 de 3,4%, soit le montant de la revalorisation forfaitaire 2022 des valeurs locatives des locaux d'habitation.

	FCCT 2021 socle et compétences	FCCT 2022 socle et compétences	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
Clichy-sous-Bois	1 206 758	1 247 787	41 029	3,4%
Coubron	43 399	44 874	1 475	3,4%
Gagny	245 618	253 970	8 352	3,4%
Gournay-sur-Marne	124 086	128 304	4 218	3,4%
Le Raincy	238 796	246 913	8 117	3,4%
Les Pavillons-sous-Bois	101 665	105 122	3 457	3,4%
Livry-Gargan	399 569	413 155	13 586	3,4%
Montfermeil	2 914 140	3 013 221	99 081	3,4%
Neuilly-Plaisance	89 270	92 304	3 034	3,4%
Neuilly-sur-Marne	571 719	591 157	19 438	3,4%
Noisy-le-Grand	872 028	901 676	29 648	3,4%
Rosny-sous-Bois	648 176	670 214	22 038	3,4%
Vaujours	266 879	275 953	9 074	3,4%
Villemomble	145 804	150 761	4 957	3,4%
TOTAL	7 867 907	8 135 411	267 504	3,4%

- **Les dotations de l'Etat**

GPGE a perçu de la part de l'Etat les allocations compensatrices de CFE pour 4,7M€, la dotation générale de décentralisation (DGD) relative à l'établissement des documents d'urbanisme (10 K€), ainsi que le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles (17 K€).

- **Les autres participations**

Les autres participations (1,29 M€) proviennent pour l'essentiel de l'Etat, de la Région IDF, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, de la Société du Grand Paris (SGP) et contribuent notamment au financement des dépenses liées à la politique de la ville, à la cité de l'emploi, à la plateforme linguistique, à la gestion des clauses d'insertion, à la maison de l'habitat, à la maison des services publics, et aux projets insertion emploi.

Parmi celles-ci, il convient notamment de relever les perceptions suivantes :

- Le versement par l'Etat de subventions :
 - Pour la Cité de l'emploi, 100 K€,
 - Pour la plateforme linguistique, 72 K€,
 - Pour la Maison des Services Publics suite à la labellisation « France services », 30 K€,
 - Pour la politique de la ville (MOUS territoriale), 40 K€,
 - Pour l'accès au droit, 15 K€ (8 K€ pour la Maison du Droit de Noisy-le-Grand et 7 K€ pour la permanence spécialisée droits étrangers) ainsi que pour la mise à disposition d'une intervenante sociale au commissariat de Clichy Montfermeil, 21 K€ de Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),
 - Pour la Maison de l'Habitat, 10 K€.
- Le versement par le Fonds Social Européen d'un acompte de 80% dans le cadre du « projet ville RSA 2021 » (176 K€).
- Le versement par le Département :
 - D'un acompte de 80 % dans le cadre du « projet ville RSA 2021 » (116 K€).
- Le versement par la Région :
 - D'une subvention pour les modules d'apprentissage et acquisition du français (112 K€),
- Le versement de 132 K€ par les bailleurs présents à la Maison de l'Habitat,
- Le versement de 60 K€ de subvention par la Société du Grand Paris pour les clauses sociales,
- Le versement d'acomptes pour diverses OPAH et POPAC (Montfermeil, Noisy-le-Grand, Clichy-sous-Bois : 313 K€ de l'ANAH et 54 K€ de la Caisse des dépôts et consignations).

iii) Les autres produits (Chapitres 70, 75, 77 et 013)**• Les produits d'activités et du domaine (Chapitre 70)**

Les recettes de ce chapitre sont de 1,88 M€ (-287 K€ par rapport à 2021) et correspondent :

- A la contribution du budget annexe de l'assainissement au budget principal pour financer les charges de structure et de support (1,37 M€)
- Au versement du budget annexe de l'assainissement au budget principal de 488 K€ de la participation aux équipements publics relevant de la compétence assainissement dans le cadre des opérations d'aménagement « ZAC Maison Blanche » à Neuilly-sur-Marne (188 K€), « ZAC des Bas Heurts » (127 K€) et de l'esplanade de la commune de Paris à Noisy-le-Grand (173 K€).

• Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le montant de ces produits s'élève à 303 K€ (-842 K€ par rapport à 2021) et correspond pour 62 K€ à la participation versée par le SYCTOM pour le soutien à la collecte sélective, pour 32 K€ au soutien des éco-organismes pour la prévention, la collecte et le recyclage des équipements électriques et électroniques (Ocad3e et Ecodds), ainsi que pour 66 K€ au rachat de cartons, de ferrailles et au recyclage (par Eco-mobilier, Revival et Recycl-M).

Les autres recettes correspondent aux loyers perçus par GPGE notamment à la Maison des services publics (57 K€) et pour le bâtiment des Primevères (80K€).

• Les produits exceptionnels (Chapitre 77)

Les produits exceptionnels atteignent 818 K€ en 2022 (+580 K€).

Ils comprennent notamment les pénalités demandées à des entreprises pour des retards d'exécution de marchés de travaux (99 K€), le remboursement des frais financiers liés au lot C4 de la ZAC Coteaux Beauclair par la ville de Rosny-sous-Bois (45 K€) en application de la délibération n° CT2022/06/28-18, des remboursements à la suite de sinistres par les assurances (10 K€) et divers avoirs pour 22 K€.

On y trouve enfin 624 K€ correspondant à une opération comptable d'annulation de rattachements 2021 non soldés à fin août 2022 ; celle-ci est neutre comptablement puisque des exécutions équivalentes ont été passées en dépenses exceptionnelles.

• Les atténuations de charges (Chapitre 013)

Ces recettes s'élèvent à 172 K€ (-17 K€ par rapport à 2021) et regroupent les remboursements d'assurance du personnel, les remboursements des organismes de protection sociale et les remboursements sur rémunérations du personnel.

b. Les recettes réelles de fonctionnement par direction

	Super Gestionnaire	Total Budget	Total réalisé	% réalisation Titres
DAJ	DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	90 000,00	92 842,88	103%
DAU	DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME	640 801,00	631 201,36	99%
DDE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00	-5 522,19	-
DEFI	DIRECTION EMPLOI FORMATION INSERTION	151 685,00	694 909,79	458%
DFIN	DIRECTION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION	98 819 539,34	99 832 050,64	101%
DHRU	DIRECTION HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN	1 315 712,00	584 715,82	44%
DPGD	DIRECTION PREVENTION GESTION DES DECHETS	363 385,66	282 912,89	78%
DRH	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	152 000,00	253 926,41	167%
DSI	DIRECTION DES SYSTEMES INFORMATION	58 250,00	10 715,74	18%
MSCC	DIRECTION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE	0,00	5 523,00	-
MTD	DIRECTION DE LA MOBILITE	113 371,00	-62 760,00	-55%
Recettes réelles de fonctionnement (dont résultat N-1)		101 704 744,00	102 320 516,34	101%

Les recettes réelles de fonctionnement par direction proviennent quasi exclusivement, à hauteur de 98 %, de la Direction des finances et du contrôle de gestion (recettes fiscales, dotations et participations).

2°) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 97,8 M€, soit un taux d'exécution budgétaire de 96,13 %, tous mouvements confondus.

Elles sont composées :

- Des dépenses réelles de fonctionnement, 95,38 M€
- Des dépenses d'ordre, 2,45 M€.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
011 - Charges à caractère général	23 113 972,00	21 346 529,27	92,35%
012 - Charges de personnel	10 833 877,00	10 308 286,78	95,15%
014 - Atténuations de produits	40 679 236,00	40 676 539,00	99,99%
023 - Virement à la section d'investissement	1 240 333,00	-	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700 000,00	2 459 862,17	91,11%
65 - Autres charges de gestion courante	21 421 555,00	21 287 198,16	99,37%
67 - Charges exceptionnelles	1 795 770,00	1 763 953,79	-
Total Dépenses de fonctionnement	101 784 743,00	97 842 369,17	96,13%

a) Les dépenses réelles de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,56 M€ (+ 2,76 %) entre 2021 et 2022.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
011 Charges à caractère général	21 281 077,11	20 687 482,28	21 346 529,27	659 046,99	3,19%
012 Charges de personnel	9 247 069,33	10 255 846,28	10 308 286,78	52 440,50	0,51%
014 Atténuations de produits	40 415 531,00	41 213 595,00	40 676 539,00	-537 056,00	-1,30%
65 Autres charges de gestion courante	18 024 433,83	20 628 066,14	21 287 198,16	659 132,02	3,20%
67 Charges exceptionnelles	59 534,03	34 518,59	1 763 953,79	1 729 435,20	5010,16%
TOTAL	89 027 645,30	92 819 508,29	95 382 507,00	2 562 998,71	2,76%

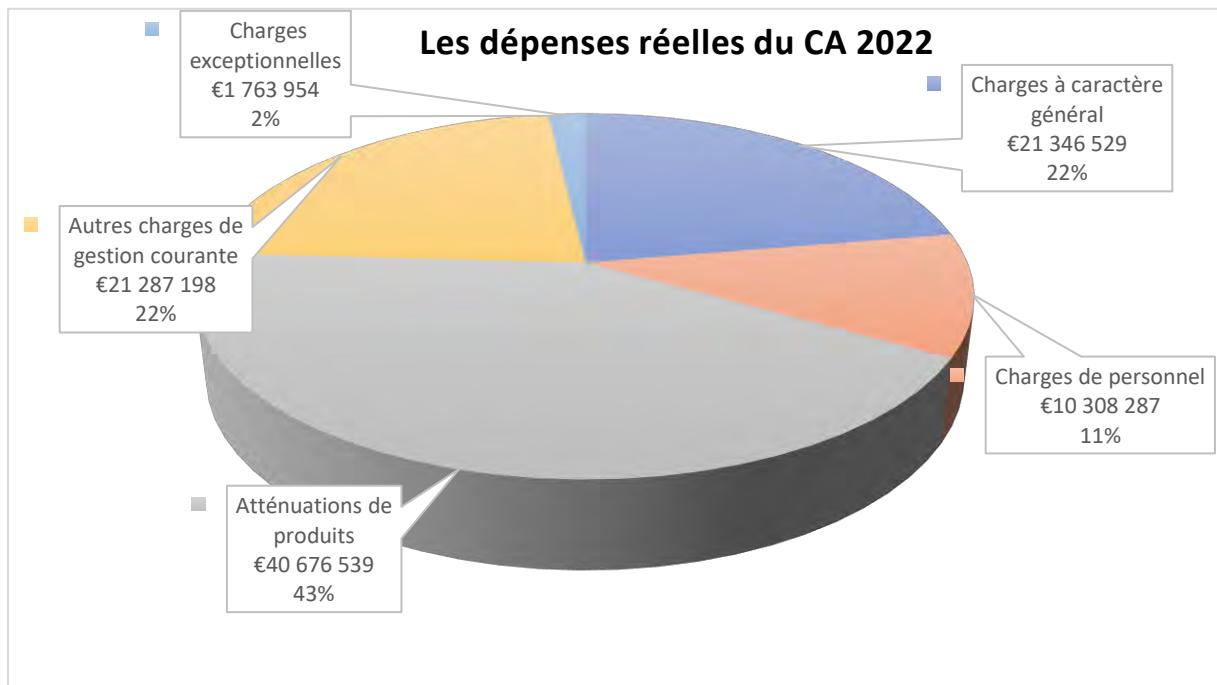
Les chapitres de charges à caractère général, de charges de personnel et d'autres charges de gestion courante progressent respectivement de 3,19 %, 0,51% et 3,20 %.

La hausse des charges de personnel est fortement limitée alors que le point d'indice a été revalorisé de +3,5% en juillet 2022.

Il y a lieu de noter une forte hausse des charges exceptionnelles, liée en grande partie à des annulations prudentes de rattachements de subventions, ces dernières relatives aux fonds européens étant incertaines et en procédure de contrôle.

Une analyse détaillée par chapitre est exposée ci-après.

Comme l'illustre le graphique, le poste le plus important correspond aux atténuations de produits, puis aux charges à caractère général, aux autres charges de gestion courante et enfin aux charges de personnel.



i) Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Ces charges s'élèvent à 21,35 M€, en hausse de 659 K€, soit +3,19 %, par rapport à 2021.

Elles sont principalement constituées :

- Des contrats de prestations de services (article 611) pour 15,9 M€. Ils sont essentiellement relatifs à la gestion et la collecte des déchets pour 99,63 %. Le solde de 125 K€ correspond aux prestations d'ateliers linguistiques.
- Des frais de location mobilières (article 6135), immobilières et de charges de copropriété (articles 6132 et 614), qui représentent 1,5 M€
- Des autres services extérieurs (article 6288) pour 685 K€ contre 926 K€ en N-1 : il s'agit de diverses prestations : assistance sur des logiciels, maintenance sur les bâtiments dont les déchèteries, interventions de prestataires (divers ateliers liés à l'emploi, la formation et l'insertion), prestations de gardiennage à la Maison des Services Publics notamment
- Des frais d'études et de recherche (article 617), qui s'élèvent à 655 K€ contre 929 K€ en 2021. Ils concernent l'habitat, pour 507 K€ (suivi animation OPAH CD Abraxas à Noisy-le-Grand, accompagnement de la copropriété des Pommiers à Clichy-sous-Bois, procédure POPAC à Livry-Gargan, AMO des politiques territoriales du logement et diagnostic de l'habitat privé), l'aménagement, pour 30 K€, la prévention des déchets pour 46 K€ (réalisation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le développement économique, pour 7 K€ et enfin les systèmes d'information, pour 25 K€.

- Des fluides et énergies (articles 60611, 60612 et 60622) pour 510K€, contre 366 K€ en 2021
- Enfin, de diverses lignes comprenant principalement de la petite fourniture tels que les sacs de collecte des déchets, les fournitures administratives pour 92 K€, les concours divers pour 227 K€ (cotisations APUR, ALEC MVE et France Urbaine notamment), les versements à des organismes de formation pour 179 K€, les frais de nettoyage des locaux pour 178 K€ et les frais de télécommunications, 158 K€,

Les crédits inscrits ont été consommés à hauteur de 92,35 %.

Les crédits non consommés correspondent à :

- Des crédits prévus sur les moyens généraux pour l'entretien et la maintenance (article 6156) pour 95 K€ ainsi que l'entretien des bâtiments publics pour 16 K€ (article 615221)
- Diverses études (comptes 617) en matière d'habitat, renouvellement urbain, aménagement, mobilité, développement économique, qui n'ont pas été menées pour différentes raisons (arbitrage politique restant à prendre, manque de moyens) pour 445 K€.

Des dépenses inférieures à celles initialement prévues ont été constatées sur les postes suivants :

- Le carburant et l'énergie, pour 94 K€, en lien avec la vacance de postes de chauffeurs
- Les frais de catalogues et imprimés, pour 33 K€
- Les provisions d'urbanisme (impression de documents, honoraires de commissaires enquêteurs), 77K€.

Enfin, sur les autres services extérieurs, 502 K€ de crédits n'ont pas été consommés. Ils étaient notamment prévus sur :

- Les crédits informatiques, 83 K€,
- Des actions de prévention et de contrôle en matière de déchets, 146 K€,
- Des animations et actions économiques, 37 K€,
- Des analyses financières, 27 K€.

ii) **Les charges de personnel (Chapitre 012)**

Ces dépenses atteignent 10,30 M€ en hausse de 52 K€, soit + 0,51 %, par rapport à 2021.

Il convient de noter que les remboursements de frais de personnel par GPGE aux Villes membres du territoire au titre des conventions 2021 de mise à disposition de personnel notamment en matière de politique de la ville s'élèvent en 2022 à 299 K€ (avec un impact budgétaire de 68 K€ seulement compte tenu des rattachements réalisés en 2021).

Les frais d'assurance du personnel, de restauration, de médecine du travail et les cotisations CNAS sont de 357 K€.

Les crédits inscrits en 012 ont été consommés à hauteur de 95,15 %.

Le disponible sur ce chapitre (526 K€) s'explique principalement par une maîtrise importante des recrutements effectués au cours de l'année 2022. Plusieurs postes vacants ont notamment été provisoirement gelés. Cette hausse limitée des dépenses de personnel entre le CA 2021 et le CA 2022 est par ailleurs à mettre en contexte avec le coût supplémentaire engendré par la valorisation du point d'indice de 3,5% à compter de juillet 2022 ainsi que les autres mesures catégorielles subies, notamment liées à la prise en compte de l'augmentation du SMIC.

iii) Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ces charges s'élèvent à 21,28 M€, en hausse de 659 K€, soit + 3,20 % par rapport à 2021.

Le taux d'exécution du chapitre est de 99,37 %.

La principale augmentation concerne le SYCTOM dont les contributions annuelles passent de 17,37 M€ en 2021 à 17,96 M€ en 2022, soit une augmentation de 3,29% (+ 572 K€). Elle s'explique par l'augmentation des tarifs et des tonnages entre 2020 et 2021, qui se régularise en 2022³.

Flux	Tonnage 2020	Tarif 2020	Tonnage 2021	Tarif 2021	Tonnage 2022	Tarif 2022
Ordure Ménagères OM	113 186,99	94	114 176,42	100	110 899,51	103
Objets Encombrants OE	26 289,07	94	27 474,23	100	22 532,69	103
Biodéchets DA	56,34	5	271,62	5	379,66	19
Collecte Sélective CS	11 547,50	15	13 803,10	16	13 496,86	19
Anomalies CS	3 105,41	0	3 782,05	120	3 526,41	123

Le remboursement des eaux pluviales au budget annexe de l'assainissement représente près de 10 % du chapitre (1,96 M€).

Les subventions, 553 K€, comprennent notamment :

- Le soutien en matière d'appui à l'emploi et de développement économique par des subventions :
 - Aux clubs des entrepreneurs 3 K€, Neuilly-sur-Marne entreprendre 2,5 K€, le club villes et entreprises de Noisy-le-Grand 5 K€
 - Au Réseau Entreprendre 93 pour 2,4 K€
 - À Inser Eco 93 pour 15 K€
 - À ADFSAP (DEFI) pour 34 K€
 - À la mission locale de la Dhuys pour 50 K€
- Les permanences d'accès au droit, 56 K€
- Les subventions au CIDFF93 pour 24 K€
- La politique de la ville, 65 K€.

3

Toutefois, en 2022, le fait marquant est la diminution des tonnages traités par rapport à 2021 ; cette tendance se constate sur tous les flux sauf sur celui des biodéchets. Parallèlement, les tarifs augmentaient ou restaient stables :

- +14 € la tonne pour les biodéchets, soit une hausse de 6 K€ des dépenses,
- +3 € la tonne pour les ordures ménagères, soit une dépense supplémentaire de seulement 5 K€ pour l'année 2022 compte tenu d'une diminution de 3% des tonnages,
- + 3 € aussi pour les objets encombrants, soit- 427 K€ eu égard à la chute de 18% des tonnes collectées.

Mais cette diminution- globales des participations au SYCTOM impacte financièrement l'exercice 2023 et non 2022.

- Le soutien à la rénovation de l'habitat collectif ou individuel :
 - Subvention fonds d'intervention énergie MVE, 15 K€
 - Subvention pour les permanences de l'ADIL 93, 10 K€.
- Le soutien à la culture avec la subvention à la Philharmonie de Paris pour le projet DEMOS, 23 K€.

Les indemnités versées aux élus s'élèvent, elles, à 388 K€.

Enfin ce chapitre enregistre les contributions (article 6558) payées au syndicat Autolib' Vélib' Métropole pour les ex-stations Autolib' (130 K€) et les stations Vélib' de Rosny-sous-Bois (50 K€).

iv) Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

Elles s'élèvent cette année à 1,8 M€ et correspondent à des régularisations comptables :

- 624 K€ d'annulation de rattachements 2021 non utilisés en août 2022 avec, pour contrepartie, une recette exceptionnelle équivalente,
- L'annulation de produits rattachés à hauteur de 1,2 M€ et relatifs à des subventions demandées sur les thématiques suivantes :
 - Plateforme linguistique (période 2016-2019) : 773 810 € (autorité de gestion : conseil régional)
 - Emploi (période 2016-2020) : 280 000 € (autorité de gestion : Etat)
 - Insertion (période 2016-2020) : 160 000 € (autorité de gestion : conseil départemental)

Ces trois financements étaient issus du fonds social européen et font l'objet d'une procédure de contrôle par la Commission européenne. Compte tenu de l'incertitude relative à leur perception, l'EPT a préféré par prudence et sincérité annuler les produits rattachés tout en se mobilisant auprès des financeurs pour récupérer tout ou partie de ces montants qui seront réinscrits au fur et à mesure de leur perception.

v) Les atténuations de produits (Chapitre 014) :

Ces charges s'élèvent à 40,68 M€, en baisse de 537 K€, soit - 1,30 % par rapport à 2021.

C'est le premier poste de dépenses incompressibles.

En effet, le chapitre 014 « atténuations de produit » est le plus important et représente 42,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il correspond à la dotation d'équilibre versée à la Métropole du Grand Paris, 36,49 M€, et au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), 4,18M€.

b) Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par Direction

	Super Gestionnaire	Total Budget	Total réalisé	% réalisation Mandats
DAJ	DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	2 990 494,43	2 749 890,82	92%
DAU	DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME	287 780,00	153 331,74	53%
DDE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	351 740,00	128 001,37	36%
DEFI	DIRECTION EMPLOI FORMATION INSERTION	1 656 759,00	1 569 717,57	95%
DFIN	DIRECTION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION	43 417 430,00	43 237 758,56	100%
DHRU	DIRECTION HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN	1 378 284,00	1 101 555,49	80%
DPGD	DIRECTION PREVENTION GESTION DES DECHETS	34 481 447,00	34 211 024,89	99%
DRH	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	11 605 396,57	10 988 467,40	95%
DSI	DIRECTION DES SYSTEMES INFORMATION	807 297,00	655 688,26	81%
MSCC	DIRECTION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE	602 810,00	406 221,68	67%
MTD	DIRECTION DE LA MOBILITE	264 973,00	180 849,22	68%
Dépenses réelles de fonctionnement (dont résultat N-1)		97 844 411,00	95 382 507,00	97%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement est de 95,38 M€.

Une lecture croisant l'analyse par chapitre et par politique publique est présentée.

- **Le premier poste de dépenses est le chapitre 014 atténuations de produit** qui représente 42,65% du budget, soit 40,68 M€, et correspond à la dotation d'équilibre versée à la Métropole du Grand Paris, 36,49 M€ et au FNGIR, 4,18M€.
- **Le deuxième poste est la gestion des déchets** qui représente avec la masse salariale intégrée 37,40 M€, soit 39,21% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour information, la seule dépense liée au SYCTOM est de 17,95 M€, auquel s'ajoute la masse salariale de 2,67 M€.

- **Le troisième poste : le remboursement des eaux pluviales au budget annexe de l'assainissement**, près de 2,06 % du total (1,96 M€).

L'ensemble de ces dépenses représente 80,04 M€, soit **83,92 %** des dépenses réelles de fonctionnement et sur lesquelles les marges de manœuvre sont réduites sauf à revoir des décisions prises.

L'enveloppe budgétaire restant pour mener les autres politiques publiques et porter les frais liés à la structure administrative de l'EPT est de 15,34 M€ ; pour les politiques publiques, les sommes sont les suivantes :

- Aménagement et l'urbanisme : 0,153 M€,
- Développement économique : 0 ,128 M€,
- Emploi : 1,570 M€ (DEFI),
- Habitat et le renouvellement urbain : 1,102 M€,
- Mobilité : 0,181 M€.

La charge du fonctionnement courant de l'EPT (budgets des directions structure et support) est de 4,61 M€.

Enfin, le solde correspond à la masse salariale hors agents relevant de la compétence déchets, soit 7,6 M€.

3. L'ANALYSE DE L'EXCUTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 12,01 M€, soit un taux d'exécution budgétaire de 69,73%.

Elles comprennent les recettes réelles d'investissement, 8,54 M€, l'excédent d'investissement reporté, 1,09 M€ et les recettes d'ordre, 2,46 M€.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
001 - Résultat reporté d'investissement	1 009 565,13	1 009 565,13	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 240 333,00	-	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700 000,00	2 459 862,17	91,11%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 298 019,11	5 379 207,07	101,53%
13 - Subventions d'investissement reçues	4 919 922,01	1 104 692,58	22,45%
204 - Subventions d'équipement versées	1 310 973,00	1 268 909,00	96,79%
23 - Immobilisations en cours	-	11 748,06	-
27 - Autres immobilisations financières	-	2 894,05	-
45 - Opérations pour compte de tiers	746 773,75	775 358,49	103,83%
Total Recettes d'investissement	17 225 586,00	12 012 236,55	69,73%

a) Les recettes réelles d'investissement par nature

Recettes réelles d'investissement	CA 2021	CA 2022		Variation 2021/2022 en montant	Variation 2021/2022 en %
		MONTANT	%		
13 - Subventions d'investissement	1 023 644,55	1 104 692,58	12,93%	81 048,03	7,92%
204 - Subventions d'équipement versées	390 837,00	1 268 909,00	14,85%	878 072,00	224,66%
23 - Immobilisations en cours		11 748,06	0,14%	11 748,06	
27 - Autres immobilisations financières	804,25	2 894,05	0,03%	2 089,80	259,84%
10 - FCTVA	1 683 969,30	583 107,40	6,83%	1 100 861,90	-65,37%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	126 458,72	4 796 099,67	56,14%	4 669 640,95	3692,62%
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00	775 358,49	9,08%	775 358,49	
TOTAL	3 225 713,82	8 542 809,25	100,00%	5 317 095,43	164,83%

Le résultat d'investissement reporté (1,09 M€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (4,79 M€) représentent 60,87 % des recettes réalisées.

Les autres recettes réelles (FCTVA, subventions, remboursements sur avance et opérations pour compte de tiers), hors reports, se montent à 3,75 M€.

i) Le FCTVA :

L'Etat a mis en place depuis 2021 l'automatisation du Fonds de compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA), c'est-à-dire le remboursement automatique des dépenses d'investissement éligibles de l'année.

583 K€ de FCTVA ont été perçus par GPGE à ce titre en 2022, soit 6,8 % des recettes d'investissement de 2022.

ii) Les subventions d'investissement (chapitre 13) :

Les subventions perçues en 2022 (1,1 M€) sont les suivantes :

- Le solde de la subvention de la Région pour la construction de la recyclerie de Neuilly-sur-Marne (199 K€),
- Le solde de la subvention de la Région pour la construction de la déchèterie de Neuilly-sur-Marne (199 K€),
- Le 1^{er} acompte de la subvention de la Région pour les travaux de réfection et de modernisation de la déchèterie de Villemomble (55 K€),
- La subvention FEDER pour le financement de la création du pôle de développement entrepreneurial (350 K€),
- La subvention de l'EPFIF relative aux études sur l'ex RN34 pour la mobilité (60 K€),
- Les subventions de l'EPFIF relatives aux études sur les ex-entreprises de l'A103 et aux études sur le centre-ville élargi de Montfermeil (120 K€),
- Le 2^{ème} acompte de la subvention liée à la cybersécurité (50 K€) versée par le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN).

Par ailleurs, les subventions suivantes ont été reportées sur l'exercice 2023 (1,25 M€) :

- Les subventions régionales NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) et CRDU (Contrat Régional de Développement Urbain) pour l'espace MIMOUN (559 K€) ainsi que le remboursement de la ville de Villemomble pour le projet MIMOUN (250 K€),
- Le solde des subventions du SYCTOM pour les opérations de prévention et de tri des déchets dans le cadre du projet de construction d'une déchèterie recyclerie à Neuilly-sur-Marne (412 K€).

iii) Les subventions d'équipement (chapitre 204) :

Des subventions d'équipement ont été encaissées à hauteur de 1,27 M€ au titre de deux remboursements :

- Le remboursement par la Ville de Clichy-sous-Bois des participations 2021 (391 K€) et 2022 (403 K€) versées par GPGE à Grand Paris Aménagement pour la concession d'aménagement de la ZAC de la Dhuys,
- Le remboursement par la Ville de Montfermeil de la participation d'équilibre 2022 versée par GPGE à SEQUANO pour la concession d'aménagement de l'opération de restructuration urbaine du centre-ville de Montfermeil (475 K€).

iv) Les immobilisations en cours (chapitre 23) et les autres immobilisations financières (chapitre 27) :

Les exécutions sur le chapitre « immobilisations en cours » s'élèvent à 11 K€ et sont relatives au remboursement de l'avance forfaitaire du marché d'aménagement des espaces extérieurs de la halle du stade MIMOUN à Villemomble.

Les autres immobilisations financières se montent à 2,8 K€ et concernent le versement des remboursements perçus au 31 décembre 2021 dans le cadre du fonds d'avance remboursable « Résilience Ile-de-France & Collectivités ».

v) Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :

Les 775 K€ enregistrés sur le chapitre 45 correspondent au remboursement de la ville de Neuilly-sur-Marne à GPGE dans le cadre de la convention temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la construction du dépôt communal jouxtant la déchèterie de Neuilly Sur Marne.

vi) L'emprunt :

Depuis sa création, GPGE n'a souscrit aucun emprunt sur le budget principal.

Seul un prêt accordé par la CAF à l'ex CACM en 2011 pour la création d'un nouvel équipement pour relocaliser le centre social de la Dhuys est remboursé par GPGE à hauteur de 17 500 € par an.

Cet emprunt est arrivé à terme en juin 2022.

e) Répartition des recettes réelles d'investissement par Direction

	Super Gestionnaire	Total Budget	Total réalisé	% réalisation Titres
DAJ	DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	47 782,00	0,00	0%
DAU	DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME	853 290,00	595 290,00	70%
DDE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	367 435,51	367 435,51	100%
DFIN	DIRECTION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION	6 307 584,24	6 391 666,25	101%
DHRU	DIRECTION HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN	3 869 436,00	827 187,06	21%
DPGD	DIRECTION PREVENTION GESTION DES DECHETS	1 797 661,25	1 260 795,56	70%
DSI	DIRECTION DES SYSTEMES INFORMATION	0,00	50 000,00	0%
MTD	DIRECTION DE LA MOBILITE	42 064,00	60 000,00	143%
Recettes réelles d'investissement (dont résultat N-1)		13 285 253,00	9 552 374,38	72%

Les recettes réelles d'investissement par direction proviennent principalement de :

- La Direction des finances et du contrôle de gestion (résultat d'investissement reporté, excédents de fonctionnement capitalisés et FCTVA), 67% des émissions,
- La Direction de la prévention et de la gestion des déchets (subventions pour la construction de la déchèterie et recyclerie de Neuilly-sur-Marne et pour les travaux de réfection et de modernisation de la déchèterie de Villemomble), 13% ;
- La Direction de l'habitat et du renouvellement urbain (remboursement par la ville de Clichy-sous-Bois pour la participation versée pour la ZAC de la Dhuys, remboursement par la ville de Montfermeil pour la participation versée pour l'opération du centre-ville, subvention pour l'espace MIMOUN), 9%.

2°) Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement effectuées en 2022 s'élève à 5,9 M€.

Ces dernières se répartissent comme suit :

- 5,9 M€ de dépenses réelles d'investissement, composées à 96%, soit 5,7 M€, de dépenses d'équipements,
- 57 K€ de dépenses d'ordre.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	66 819,00	83,52%
16 - Emprunts et dettes assimilés	110 570,00	17 500,00	15,83%
20 - Immobilisations incorporelles	3 502 388,35	1 123 604,63	32,08%
204 - Subventions d'équipement versées	2 832 922,00	1 815 085,07	64,07%
21 - Immobilisations corporelles	9 165 505,72	2 375 215,41	25,91%
23 - Immobilisations en cours	1 250 562,93	403 064,01	32,23%
26 - Participations et créances rattachées	20 000,00	20 000,00	100,00%
45 - Opérations pour compte de tiers	263 637,00	165 215,10	62,67%
Total Dépenses d'investissement	17 225 586,00	5 986 503,22	34,75%

a) Les dépenses réelles d'investissement par nature

Dépenses réelles d'investissement	CA 2021	CA 2022		Variation 2021/2022 en montant	Variation 2021/2022 en %
		MONTANT	%		
16 - Emprunts et dettes assimilés	17 500,00	17 500,00	0,30%	-	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	1 203 554,66	1 123 604,63	18,98%	- 79 950,03	-6,64%
204 - Subventions d'équipement versées	1 018 982,71	1 815 085,07	30,66%	796 102,36	78,13%
21 - Immobilisations corporelles	2 394 158,04	2 375 215,41	40,12%	- 18 942,63	-0,79%
23 - Immobilisations en cours	1 141 441,59	403 064,01	6,81%	- 738 377,58	-64,69%
26 - Participations et créances rattachées	105 045,97	20 000,00	0,34%	- 85 045,97	-80,96%
45 - Opérations pour compte de tiers	339 192,95	165 215,10	2,79%	- 173 977,85	-51,29%
TOTAL	6 219 875,92	5 919 684,22	100,00%	-300 191,70	-4,83%

i) Les dépenses d'équipement (5,73 M€) :

Les dépenses d'équipement réalisées en 2022 sont classées ci-après par politique publique :

- **Le renouvellement Urbain (2,17 M€)**

- La poursuite des travaux d'aménagement de l'espace Mimoun à Villemomble (1,2 M€),

- Les participations d'équipements 2021 et 2022 pour la ZAC de la Dhuys à Clichy-sous-Bois (respectivement 391 K€ et 403 K€),
 - Les études d'impact et de programmation urbaine NPNRU Val Coteau à Neuilly-sur-Marne (22 K€),
 - La mission OPC – Appui au pilotage des projets de renouvellement urbain (54 K€),
 - Les études pré-opérationnelles NPNRU Marnaudes à Villemomble (67 K€).
- **La gestion et la prévention des déchets (1,68 M€) dont :**
 - L'achèvement de la construction de la nouvelle déchèterie intercommunale de Neuilly-sur-Marne qui a ouvert ses portes en mars 2021 (403 K€),
 - L'acquisition de bacs de collecte (517 K€),
 - L'achat et l'installation de bornes aériennes enterrées ou semi-PAV (point d'apport volontaire) (202 K€),
 - La réalisation de divers travaux dans le cadre du Plan de Modernisation des Déchèteries (196 K€),
 - La mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en conformité et d'optimisation des déchèteries de GPGE (42 K€),
 - L'étude d'optimisation technique et financière pour la collecte des déchets ménagers et assimilés (173 K€).
- **L'aménagement et l'urbanisme (1,39 M€) dont :**
 - Le versement de la participation d'équilibre 2022 à SEQUANO pour la concession d'aménagement de l'opération de restructuration urbaine du centre-ville de Montfermeil (475 K€),
 - Le versement de la participation 2022 aux équipement publics (assainissement et déchets) à la SOCAREN pour la concession d'aménagement de l'esplanade de la commune de Paris et des Bas Heurts à Noisy-le-Grand (361 K€),
 - Le versement de la participation aux équipement publics à Grand Paris Aménagement pour la concession d'aménagement de Maison-Blanche à Neuilly-sur-Marne (164 K€),
 - L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), pour 108 K€,
 - La poursuite des études de programmation et de conception urbaine de l'A103 (73 K€),
 - La modification des PLU des villes (37 K€).

- **La modernisation des services et des équipements (408 K€) dont :**
 - La poursuite des travaux d'aménagement des divers équipements de Grand Paris Grand Est (94 K€) et 32 K€ de mobilier pour l'ensemble des sites et services.
 - L'acquisition de logiciels (159 K€) avec notamment la licence d'accès à distance, les prestations de sécurité informatique en lien avec l'ANSSI (48 K€) et l'accompagnement à la mise en place du RGPD (32 K€),
 - L'étude de sécurisation des sites de l'EPT (27 K€),
 - L'acquisition de matériels informatiques (67 K€) pour équiper les agents (ordinateurs et mobiles), les salles de réunion (vidéoprojecteurs, matériels de visio-conférence), ainsi que des équipements réseau et infrastructures pour le système d'information.
- **Le développement économique (26 K€) dont :**
 - La fin des travaux d'aménagement du nouveau pôle entrepreneurial « Le plateau » à Montfermeil (19 K€),
 - L'étude et la programmation de la signalétique de la zone d'activité économique des Richardets à Noisy-le-Grand (8 K€).

Par ailleurs, les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 4,35 M€ et sont notamment liés à l'acquisition du terrain Placoplatre à Vaujours (1,9 M€), l'achat de bacs roulants (379 K€), la participation 2022 de la ZAC Maison Blanche (264 K€), l'acquisition de 9 véhicules (2 Kangoo, 6 ZOE, 1 Spring : 252 K€), l'achat de logiciels (gestion des déchets et guichet unique : 189 K€), l'étude préalable à la ZAC Guerin (173 K€) et l'assistance à la réalisation de la phase RPLUI (125 K€).

ii) Le remboursement du capital de la dette (17 K€) :

Grand Paris Grand Est a remboursé son seul emprunt (accordé par la CAF à l'ex CACM en 2011) pour la création d'un nouvel équipement pour relocaliser le centre social de la Dhuys à hauteur de 17 500 €, emprunt arrivé à échéance en juin 2022.

iii) Les opérations pour comptes de tiers (165 K€)

Ces travaux concernent la construction du dépôt communal jouxtant la déchèterie de Neuilly-sur-Marne. Cette opération fait l'objet d'un remboursement par la ville de Neuilly-sur-Marne à GPGE.

iv) Les participations et créances rattachées (20 K€)

Il s'agit de la prise de participation de GPGE dans la SPL Sequano Grand Paris à hauteur de 20 K€ (acquisition de 2 000 actions).

b) Les dépenses réelles d'investissement par Direction

	Super Gestionnaire	Total Budget	Total réalisé	% réalisation Mandats
DAJ	DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	1 027 977,73	151 119,90	15%
DAU	DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME	2 724 339,57	1 405 807,42	52%
DDE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	248 155,46	26 394,60	11%
DFIN	DIRECTION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION	2 772 902,57	17 500,00	1%
DHRU	DIRECTION HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN	3 388 437,70	2 167 850,78	64%
DPGD	DIRECTION PREVENTION GESTION DES DECHETS	6 254 742,65	1 848 706,82	30%
DSI	DIRECTION DES SYSTEMES INFORMATION	606 442,32	257 098,70	42%
MSCC	DIRECTION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE	102 000,00	20 178,00	20%
MTD	DIRECTION DE LA MOBILITE	20 588,00	25 028,00	122%
Dépenses réelles d'investissement (dont résultat N-1)		17 145 586,00	5 919 684,22	35%

Les dépenses réelles d'investissement par Direction sont réalisées à hauteur de :

- 37 % par la Direction de l'habitat et du renouvellement urbain (Participation ZAC de la Dhuys, Travaux d'aménagement espace Mimoun et études pré-opérationnelles NPNRU Marnaudes à Villemomble),
- 31% par la Direction de la prévention et de la gestion des déchets (déchèterie de Neuilly-sur-Marne, achat de bacs, achats et installations de bornes, étude d'optimisation pour la gestion de la collecte),
- 24% par la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme (Participation aux concessions d'aménagement Esplanade de la commune de Paris, des Bas Heurts et Maison-Blanche, étude de programmation et de conception urbaine : étude A103, élaboration du PLUI),
- 4% par la direction des systèmes d'information (acquisition de divers matériels informatiques).

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022

La détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes, partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser.

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (hors résultats)	20 174 508,17	30 630 903,89	50 805 412,06
Dépenses	15 318 854,17	30 295 100,66	45 613 954,83
Solde d'exécution (R-D)	4 855 654,00	335 803,23	5 191 457,23
<u>Résultats reportés de 2021:</u>			
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00
001 résultat d'investissement reporté		-6 796 219,62	-6 796 219,62
Résultat de clôture de l'exercice	4 855 654,00	-6 460 416,39	-1 604 762,39
<u>Restes à réaliser</u>			
Recettes	0,00	41 526 135,00	41 526 135,00
Dépenses	0,00	35 540 822,00	35 540 822,00
Solde des restes à réaliser	0,00	5 985 313,00	5 985 313,00
Résultat global	4 855 654,00	-475 103,39	4 380 550,61

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2022 s'est clôturé sur un excédent de 5,19 M€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 4,86 M€ et d'un excédent d'investissement de 0,33 M€.

En intégrant les résultats de 2021 affectés au budget 2022, qui comprennent un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 6,8 M€, le résultat de clôture de l'exercice est déficitaire de 1,6 M€.

Il convient ensuite d'ajouter le solde des restes à réaliser, soit + 5,98 M€, pour arriver au **résultat global de clôture de 4,38 M€**.

2°) Le niveau d'exécution global et par section

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
<i>Taux de réalisation hors restes à réaliser</i>			
Recettes			
Budget prévisionnel	22 335 335,00	85 995 989,00	108 331 324,00
Réalisation	20 174 508,17	30 630 903,89	50 805 412,06
Taux de réalisation	90,33%	35,62%	46,90%
<i>Taux de réalisation hors restes à réaliser</i>			
Dépenses			
Budget prévisionnel	22 335 335,00	79 199 769,38	101 535 104,38
Réalisation	15 318 854,17	37 091 230,28	52 410 084,45
Taux de réalisation	68,59%	46,83%	51,62%

En fonctionnement, le taux d'exécution des recettes est de 90,33 % et celui des dépenses de 68,59% (85,6% hors virement).

En investissement, il est de 35,62 % en recettes (37,6% hors virement) contre 46,83 % en dépenses.

Sur la seule section d'investissement, en ajoutant les opérations commencées mais non achevées en 2022 (les restes à réaliser), le taux d'exécution est de 83,91 % pour les recettes (41 526 135 €) et 91,71 % pour les dépenses (35 540 822€).

3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022

Le résultat de fonctionnement de 4,86 M€ est affecté en totalité à la section d'investissement (recette à l'article 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés).

Le solde d'exécution de la section d'investissement de -6 460 416,39 € est repris en dépense au chapitre 001 - résultat d'investissement reporté.

4°) L'évolution de l'épargne

Trois niveaux d'épargne sont à distinguer dans l'analyse de la composition de la section de fonctionnement : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

- **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors éléments financiers et les charges de gestion)

Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Elle s'élève à 10,08 M€ (RRF= 19 618 649 € - DRF = 9 529 273 €).

- **L'épargne brute** (épargne de gestion – les éléments financiers)

Les frais financiers atteignent 0,32 M€ et il n'y a pas de produits financiers.

L'épargne brute s'élève ainsi à 9,76 M€.

- **L'épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts)

Le remboursement du capital de la dette est de 1,77 M€, d'où une épargne nette de 7,99 M€ (contre 6,72 M€ en 2021).

2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20,17 M€ dont :

- 19,6 M€ pour les recettes réelles de fonctionnement, soit un taux de réalisation de 90,33 %,
- 556 K€ de recettes d'ordre.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00	555 859,30	85,52%
70 - Produits des services et du domaine	21 584 335,00	18 378 015,00	85,15%
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	1,56	0,16%
77 - Produits exceptionnels	100 000,00	1 240 632,31	1240,63%
Total Recettes de fonctionnement	22 335 335,00	20 174 508,17	90,33%

a) Les recettes réelles de fonctionnement par nature

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
70 - Produits des services et du domaine	15 859 286,68	18 378 015,00	2 518 728,32	15,88%
74 - Dotations et participations	661 668,00	0,00	-661 668,00	-100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	1,14	1,56	0,42	36,84%
77 - Produits exceptionnels	81 725,27	1 240 632,31	1 158 907,04	1418,05%
TOTAL	16 602 681,09	19 618 648,87	3 015 967,78	18,17%

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées à 93,68 % par les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Ce chapitre est principalement constitué de la redevance d'assainissement collectif (article 70611) qui représente 14,57 M€.

Figure également la contribution des communes aux eaux pluviales reversée du budget principal pour 1,96 M€.

Les recettes des travaux de branchement s'élèvent à 510 K€ et celles de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) atteignent 300 K€.

Les autres prestations de services s'élèvent à 1,04 M€ et concernent essentiellement les contrôles de branchements, les contrôles de conformité et les contre visites.

2°) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se montent à 15,32 M€ dont 5,46 M€ pour les opérations d'ordre et 9,85 M€ pour les opérations réelles, soit un taux d'exécution de 68,59%.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
011 - Charges à caractère général	10 102 067,00	7 995 148,59	79,14%
012 - Charges de personnel	1 513 792,00	1 469 533,92	97,08%
023 - Virement à la section d'investissement	4 438 476,00	-	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500 000,00	5 465 330,54	99,37%
65 - Autres charges de gestion courante	51 000,00	1,01	0,00%
66 - Charges financières	630 000,00	324 250,74	51,47%
67 - Charges exceptionnelles	100 000,00	64 589,37	-
Total Dépenses de fonctionnement	22 335 335,00	15 318 854,17	68,59%

a) Les dépenses réelles de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel des charges à caractère général, des frais de personnel et du remboursement des intérêts de la dette.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021	Variation % 2022/2021
011 - Charges à caractère général	6 739 443,16	7 995 148,59	1 255 705,43	18,63%
012 - Charges de personnel	1 241 837,96	1 469 533,92	227 695,96	18,34%
65 - Autres charges de gestion courante	2,04	1,01	-1,03	-50,49%
66 - Charges financières	394 332,52	324 250,74	-70 081,78	-17,77%
67 - Charges exceptionnelles	8 982,19	64 589,37	55 607,18	619,08%
TOTAL	8 384 597,87	9 853 523,63	1 468 925,76	17,52%

- Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Elles sont de 7,9 M€ contre 6,7 M€ en 2021, soit une hausse de 1,26 M€ ou +18,63 %.

Trois postes de charges constituent principalement ce chapitre à hauteur de 95,43 % ; il s'agit de :

- L'entretien des réseaux d'assainissement pour 3,59 M€ contre 3,86 M€ en 2021 et l'entretien des autres réseaux : curage et pompes de relevage pour 451 K€ contre 459 K€ en 2021,
- L'achats d'études et de prestations de services : 1,73 M€ contre 0,13 M€ en 2021 : il s'agit des contrôles de conformité dans le cadre des ventes,
- Les remboursements de frais : 1,85 M€ contre 1,99 M€ en 2021. Ces remboursements sont variables d'une année sur l'autre pour ce qui concerne les opérations de ZAC et les remboursements au budget principal de la participation aux équipements publics relevant de la compétence assainissement dans le cadre des opérations d'aménagement sur les « ZAC Maison Blanche » à Neuilly-sur-Marne (188 K€), Esplanade de la commune de Paris (173 K€) et des Bas-Heurts à Noisy le Grand (127 K€). La deuxième partie correspond à la contribution du budget annexe aux charges de structure et de support du budget principal pour 1,37 M€.

- **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Elles s'élèvent à 1,47 M€ contre 1,24 M€ en 2021, soit une augmentation de 228 K€ (+18,34 %).

Le niveau d'exécution est de 97,08 % et s'améliore par rapport à 2021 (85,94 %).

Des recrutements ont été nécessaires pour accompagner la montée en charge du plan Marne Propre sur le territoire. Par ailleurs, il a fallu dans le même temps financer la revalorisation du point d'indice de 3,5% à compter de juillet 2022 et les autres mesures catégorielles subies, notamment liées à la revalorisation du SMIC.

- **Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66) :**

Hors intérêts courus non échus, dont le solde est négatif (-68 K€), les intérêts des emprunts soit souscrits par les communes avant leur transfert à l'EPT soit contractés directement par GPGE en 2021 et 2022 ont été de 393 K€.

3. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 30,63 M€ dont :

- 25,16 M€ pour les recettes réelles,
- 5,47 M€ de recettes d'ordre.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 438 476,00	-	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500 000,00	5 465 330,54	99,37%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 578 243,93	4 578 243,93	100,00%
13 - Subventions d'investissement reçues	40 810 527,00	10 438 393,11	25,58%
16 - Emprunts et dettes assimilés	22 999 458,76	9 166 163,00	39,85%
21 - Immobilisations corporelles	-	42 738,36	-
45 - Opérations pour compte de tiers	7 669 283,31	940 034,95	12,26%
Total Recettes d'investissement	85 995 989,00	30 630 903,89	35,62%

a) Les recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement	CA 2021	CA 2022		Variation 2021/2022 en montant	Variation 2021/2022 en %
		MONTANT	%		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	4 578 243,93	18,19%	4 578 243,93	-
13 - Subventions d'investissement reçues	2 988 671,00	10 438 393,11	41,48%	7 449 722,11	249%
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 648 609,00	9 166 163,00	36,42%	6 517 554,00	246%
21 - Immobilisations corporelles	-	42 738,36	0,17%	42 738,36	-
23 - Immobilisations en cours	217 911,26	-	0,00%	217 911,26	-100%
45 - Opérations pour compte de tiers	429 183,59	940 034,95	3,74%	510 851,36	119%
TOTAL	6 284 374,85	25 165 573,35	100,00%	18 881 198,50	300%

Les recettes réelles d'investissement sont composées à hauteur de 96,09 % par :

- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) pour 4,6 M€.

Cette somme correspond à la mise en réserve issue de l'affectation du résultat 2021.

- Les subventions d'investissement reçues (chapitre 13) pour 10,44 M€.

Elles proviennent essentiellement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre de son appui à la rénovation des réseaux, pour 6,7 M€, du SIAAP (prime solidaire), pour 2,8M€, ainsi que de l'Etat (DSIL), pour 0,75 M€ (principalement des acomptes sur les subventions 2022 obtenues, le différentiel avec le montant obtenu, 2,5 M€, étant reporté).

- Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : 9,16 M€

Il s'agit ici des encaissements 2022 sur les nouveaux emprunts, souscrits en 2021 ou 2022 :

- 366 K€ sur des prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- 8,8 M€ d'emprunts bancaires dont le solde (4 M€) de l'emprunt de 6 M€ contractés en 2021 et le premier tirage (4,8 M€) de l'emprunt de 18,5 M€ souscrit auprès de l'AFL en 2022.

Compte tenu des remboursements de capital 2022 et de ces nouveaux emprunts, le capital restant dû à fin 2022 est de 26,5 M€, contre 19,1 M€ fin 2021, soit une hausse de l'encours de dette de 7,4 M€.

2°) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 37,09 M€ se répartissant entre :

- 29,74 M€ pour les opérations réelles,
- 6,8 M€ de reprise du déficit d'investissement 2021,
- 556 K€ pour les opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
001 - Résultat reporté d'investissement	6 796 129,62	6 796 129,62	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00	555 859,30	85,52%
13 - Subventions d'investissement reçues	23 413,06	13 075,00	55,84%
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 850 000,00	1 768 216,81	95,58%
20 - Immobilisations incorporelles	3 784 559,55	894 338,88	23,63%
21 - Immobilisations corporelles	57 677 022,44	21 301 006,09	36,93%
23 - Immobilisations en cours	7 545 491,02	4 317 019,64	57,21%
45 - Opérations pour compte de tiers	7 669 283,31	1 445 584,94	18,85%
Total Dépenses d'investissement	85 995 899,00	37 091 230,28	43,13%

a) Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	CA 2021	CA 2022		Variation 2021/2022 en montant	Variation 2021/2022 en %
		MONTANT	%		
13 - Subventions d'investissement reçues	9 846,00	13 075,00	0,04%	3 229,00	-
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 496 034,84	1 768 216,81	5,95%	272 181,97	18%
20 - Immobilisations incorporelles	239 862,22	894 338,88	3,01%	654 476,66	273%
21 - Immobilisations corporelles	13 389 752,06	21 301 006,09	71,63%	7 911 254,03	-
23 - Immobilisations en cours	2 452 322,46	4 317 019,64	14,52%	1 864 697,18	76%
45 - Opérations pour compte de tiers	436 683,59	1 445 584,94	4,86%	1 008 901,35	231%
TOTAL	18 024 501,17	29 739 241,36	100,00%	11 714 740,19	65%

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1,77 M€ dont 146 K€ reversés aux villes de Noisy-le-Grand et Neuilly-Plaisance par convention.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23) s'élèvent à 26,53 M€ ; si on leur adjoint les opérations réalisées sous mandats, 1,45 M€, le total des études et travaux mandaté en 2022 est de 27,97 M€, dont 16,2 M€ pour Marne Propre et 11,6 M€ pour les travaux patrimoniaux.

Réalisation des dépenses d'investissement	BP+BS	Mandaté	Engagé	% de réalisation
Etudes	2 589 169,58	429 285,52	1 320 198,42	67,6%
Travaux	42 385 162,92	14 462 029,41	23 130 555,71	88,7%
Travaux pour compte de tiers	7 669 283,31	1 331 940,24	922 617,00	29,4%
Total Marne propre	52 643 615,81	16 223 255,17	25 373 371,13	79,0%
Etudes	1 157 469,97	434 728,36	632 661,58	92,2%
Travaux	22 821 870,54	10 971 391,88	9 449 818,19	89,5%
Travaux pour compte de tiers	0,00	113 644,70		
Remboursements de subventions	23 413,06	13 075,00		55,8%
Total Patrimoine	24 002 753,57	11 532 839,94	10 082 479,77	90,1%
Total dépenses Patrimoine + Marne propre	76 646 369,38	27 756 095,11	35 455 850,90	82,5%
Divers - inondation	53 400,00	214 929,44	84 971,10	561,6%
Total dépenses d'investissement	76 699 769,38	27 971 024,55	35 540 822,00	83,1%

Les principaux travaux réceptionnés en 2022 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Ville		Année	Rue(s)		Type de travaux	Baignade
Clichy-sous- bois	CSB	2022	Allée castillon phase 2	REH	Réhabilitaiton EU et EP	Non
Clichy-sous- bois	CSB	2022	Allée Cochin	REH	Réhabilitation UN	Non
Coubron	COU	2022	Rue Gay Lussac	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Coubron	COU	2022	Faisanderie	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Gagny	GGY	2022	Rue Henri Barbusse	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Gagny	GGY	2022	Rue Florian, jusles Guesde, 22 arpent	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Gagny	GGY	2022	Rue Fénelon	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Gagny	GGY	2022	Panorama et Bord de l'Eau	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Gournay-sur-marne	GSM	2022	Av Van Gogh	REH	Réhabilitation EU et EP	non
Le Raincy	RAI	2022	Allée du Réservoir PHASE 2	REH	tranchée ouverte- réhabilitation	non
Livry Gargan	LIV	2022	Aveue Sully	REH	tranchée ouverte-	Non
Neuilly sur Marne	NSM	2022	Rue du plateau- chemin des princes	REH	Réhabilitation EU EP SUPPRESSION REGARDS MIXTES	oui
Neuilly-Plaisance	NEP	2022	rue Faidherbe	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Neuilly-plaisance	NEP	2022	Av Clémenceau entre Boureau Guériniere et Foch)	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Neuilly-plaisance	NEP	2022	Rue victor Hugo (entre général de Gaulle et jean Jaures	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Neuilly-plaisance	NEP	2022	Rue Gaston	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Neuilly-plaisance	NEP	2022	Paul Vaillant Couturier	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Neuilly-plaisance	NEP	2022	Aristide Briand (phase1)	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Neuilly-plaisance	NEP	2022	rue Pasteur (phase 1)	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Noisy le Grand	NLG	2022	Rue du Clos des Aulnes "Abraxas"	REH	Réhabilitation EP	Non
Noisy le Grand	NLG	2022	Villa des Epinettes	CREA	Creation EU	oui
Noisy le Grand	NLG	2022	Rue du Vieux Moulin	REH	Rehabilitation EU et EP	non
Noisy le Grand	NLG	2022	Rue du Docteur Vaillant Phase1	REH	Réhabilitation EU	Non
Noisy le Grand	NLG	2022	Rue Jules Ferry	REH	Réhabilitation EU	
Pavillons-sous-Bois	PSB	2022	Allée de la Franche Comté	REH	Réhabilitation Unitaire	non
Pavillons-sous-Bois	PSB	2022	Allée du Garde Chasse	REH	Réhabilitation Unitaire	non
Rosny-sous-Bois	RSB	2022	Villa Victor Hugo	CREA	Création d'eaux usées et rehab EP	oui
Rosny-sous-Bois	RSB	2022	Rue Husseau Phase 1	REH	Réhabilitation UN	non
Vaujours	VAU	2022	Rue Jules Ferry	dev	dévoiement EU et EP	non
Villeomble	VILL	2022	Avenue d'Outrebon	REH	Réhabilitation UN	non
Villeomble	VILL	2022	Avenue François Coppée	REH	Réhabilitation UN	non

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022

La détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes, partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser.

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (hors résultats)	318 129,66	441 173,06	759 302,72
Dépenses	224 024,00	15 406,32	239 430,32
Solde d'exécution (R-D)	94 105,66	425 766,74	519 872,40
<u>Résultats reportés de 2021:</u>			
002 résultat de fonctionnement reporté	150 000,00		150 000,00
001 résultat d'investissement reporté		182 828,56	182 828,56
Résultat de clôture de l'exercice	244 105,66	608 595,30	852 700,96
<u>Restes à réaliser</u>			
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	29 436,00	29 436,00
Solde des restes à réaliser	0,00	-29 436,00	-29 436,00
Résultat global	244 105,66	579 159,30	823 264,96

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2022 s'est clôturé sur un excédent de 520 K€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 64 K€ et d'un excédent d'investissement de 426 K€.

En intégrant les résultats de 2021 affectés au budget 2022, qui comprennent un excédent de fonctionnement de 150 K€ et un excédent d'investissement de 182,8 K€, le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de 852,7 K€.

Il convient ensuite d'ajouter le solde des restes à réaliser, soit -29,4 K€ pour arriver au **résultat global de clôture de + 823 K€.**

2°) Le niveau d'exécution global et par section

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
<i>Les taux de réalisation sans les reports</i>			
Recettes			
Budget prévisionnel	439 132,00	259 673,87	698 805,87
Réalisation	318 129,66	441 173,06	759 302,72
Taux de réalisation	72,45%	169,90%	108,66%
<i>Les taux de réalisation sans les reports</i>			
Dépenses			
Budget prévisionnel	589 132,00	442 502,43	1 031 634,43
Réalisation	224 024,00	15 406,32	239 430,32
Taux de réalisation	38,03%	3,48%	23,21%

En fonctionnement, le taux d'exécution des recettes est de 72,45 % et celui des dépenses de 38,03 %.

En investissement, il est de 169,90 % en recettes contre 3,48 % en dépenses.

Sur la seule section d'investissement, en ajoutant les opérations commencées mais non achevées en 2022 (les reports), le taux d'exécution est identique pour les recettes en l'absence de reports. Il est de 10,13 % (29 436 €) pour les dépenses.

3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022

Le résultat de fonctionnement de 244 K€ est affecté en totalité à la section de fonctionnement (chapitre 002, en recette).

Le solde d'exécution de la section d'investissement de 608,6 K€ est repris en recette au chapitre 001 – résultat d'investissement reporté.

4°) L'évolution de l'épargne

Dans la chaîne de détermination de l'épargne, 3 types d'épargne se distinguent à différents stades de la section de fonctionnement : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne de gestion (différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors éléments financiers et les charges de gestion) : elle s'élève à 133,7 K€ (RRF= 309,85 K€ - DRF = 176,15 K€).

Etant donné qu'il n'y pas d'emprunt sur le présent budget, l'épargne brute correspond à l'épargne nette et à l'épargne de gestion.

2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 468 K€, dont 310 K€ pour les recettes réelles de fonctionnement et 150 K€ pour l'excédent de fonctionnement reporté.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
002 - Résultat reporté de fonctionnement	150 000,00	150 000,00	100,00%
70 - Produits des services et du domaine	276 160,00	225 384,75	81,61%
75 - Autres produits de gestion courante	66 850,00	84 465,91	126,35%
77 - Produits exceptionnels	87 122,00	-	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00	8 279,00	91,99%
Total Recettes de fonctionnement	589 132,00	468 129,66	79,46%

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées à 100 % par les loyers des hôtels d'activité et autres équipements économiques territoire (310 K€) :

- 204 K€ pour les hôtels d'activité de Clichy sous-Bois / Montfermeil
- 48 K€ pour la pépinière d'entreprise de Rosny-sous-Bois – Espace 22
- 58 K€ pour le pôle de développement entrepreneurial du Plateau à Montfermeil

2°) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 224 K€ dont 48 K€ pour les opérations d'ordre et 176 K€ pour les opérations réelles.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
011 - Charges à caractère général	504 032,00	176 148,74	34,95%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	47 875,26	95,75%
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	-	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	30 000,00	-	0,00%
68 - Dotations aux provisions	5 000,00	-	0,00%
Total Dépenses de fonctionnement	589 132,00	224 024,00	38,03%

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent essentiellement les charges à caractère général (chapitre 011) de 176 K€ :

- Les charges pour la gestion locative des hôtels d'activité de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (57 K€),
- Les charges des locaux de la pépinière d'entreprises de Rosny-sous-Bois (117 K€),
- Les charges des locaux du plateau (2 K€).

3. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 624 K€ dont 48 K€ pour les opérations d'ordre, 208 K€ pour les recettes réelles et 186 K€ pour l'excédent d'investissement 2021.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
001 - Résultat reporté d'investissement	182 828,56	182 828,56	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	47 875,26	95,75%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	185 673,87	185 673,87	100,00%
13 - Subventions d'investissement reçues	-	191 454,35	-
16 - Emprunts et dettes assimilés	24 000,00	16 169,58	67,37%
Total Recettes d'investissement	442 502,43	624 001,62	141,02%

Les recettes réelles d'investissement se composent des cautions versées par les locataires (12 K€) et du solde de la subvention FEDER pour le financement de la création du Pôle de Développement Entrepreneurial (191 K€).

2°) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15,4 K€ dont 8 K€ relatifs aux opérations d'ordre et 7 K€ correspondant aux remboursement des cautions aux locataires.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00	8 279,00	91,99%
16 - Emprunts et dettes assimilés	24 000,00	7 127,32	29,70%
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	-	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	374 636,46	-	0,00%
23 - Immobilisations en cours	24 865,97	-	0,00%
Total Dépenses d'investissement	442 502,43	15 406,32	3,48%

LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

1. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

1°) Le résultat de l'exécution budgétaire 2022

La détermination des résultats s'opère en deux étapes : les résultats de cette première année d'exercice, puis l'intégration du solde des restes à réaliser.

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (hors résultats)	48 535,99	693 845,14	742 381,13
Dépenses	48 535,99	428 930,39	477 466,38
Solde d'exécution (R-D)	0,00	264 914,75	264 914,75
<u>Résultats reportés de 2021:</u>			
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00
001 résultat d'investissement reporté		1 436 854,61	1 436 854,61
Résultat de clôture de l'exercice	0,00	1 701 769,36	1 701 769,36
<u>Restes à réaliser</u>			
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	293 174,00	293 174,00
Solde des restes à réaliser	0,00	-293 174,00	-293 174,00
Résultat global	0,00	1 408 595,36	1 408 595,36

L'exercice 2022 se clôture, hors déficit du budget annexe 2020 du « Plateau d'Avron », avec un excédent de 1,7 M€ (recettes moins dépenses), constitué uniquement d'un excédent d'investissement. Il existe un reste à réaliser de 293 K€ en dépenses, soit un **résultat global de clôture de 1,4 M€**.

Toutefois, ce résultat global n'intègre pas à ce jour le résultat déficitaire du budget annexe 2020 de l'opération Plateau d'Avron qui s'élève à 1,822 M€.

2°) Le niveau d'exécution global et par section

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
<i>Les taux de réalisation sans les reports</i>			
Recettes			
Budget prévisionnel	872 811,00	1 274 313,00	2 147 124,00
Réalisation	48 535,99	693 845,14	742 381,13
Taux de réalisation	5,56%	54,45%	34,58%
<i>Les taux de réalisation sans les reports</i>			
Dépenses			
Budget prévisionnel	872 811,00	2 711 167,61	3 583 978,61
Réalisation	48 535,99	428 930,39	477 466,38
Taux de réalisation	5,56%	15,82%	13,32%

En fonctionnement, le taux d'exécution des recettes et des dépenses est identique, soit 5,56 %.
En investissement, il est de 54,45 % en recettes contre 15,82 % en dépenses.

Sur la seule section d'investissement, en ajoutant les opérations commencées mais non achevées en 2022 (les reports), le taux d'exécution est inchangé pour les recettes (absence de report) et atteint 26,63 % en dépenses (293 174 € de dépenses reportées).

3°) L'affectation des résultats de l'exercice 2022

Le résultat de fonctionnement étant nul, le solde d'exécution de la section d'investissement de 1,7 M€ est repris en recette au chapitre 001 - résultat d'investissement reporté.

L'exercice 2021 a été le premier budget de clôture de ce budget annexe des opérations d'aménagement ; il fallait par ailleurs reprendre les derniers résultats des deux anciens budgets annexes « 21 rue des deux communes » et « parc du plateau d'Avron », clôturés en 2020.

Seule la reprise du budget annexe « 21 rue des deux communes » a été réalisée sur 2021 ; sur 2022, il faut donc reprendre également le résultat 2020 du budget annexe du parc du plateau d'Avron. Il s'agit d'un déficit de 1 822 473,33 €, à inscrire au chapitre 001 en dépense.

4°) L'évolution de l'épargne

Dans la chaîne de détermination de l'épargne, 3 types d'épargne se distinguent à différents stades de la section de fonctionnement : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne de gestion (différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors éléments financiers et les charges de gestion) est nulle car les RRF sont égales aux DRF, soit à 48,5 K€.

Comme il n'y a pas d'emprunt sur le présent budget, l'épargne brute correspond à l'épargne nette et à l'épargne de gestion.

2. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 49 K€, elles correspondent aux remboursements de la commune de Rosny-sous-Bois pour les opérations 21 rue des deux communes (13 K€) et le Parc du plateau d'Avron (35 K€).

Le tableau ci-dessous récapitule les taux d'exécution budgétaire par chapitre.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
74 - Dotations et participations	72 811,00	48 535,99	66,66%
77 - Produits exceptionnels	800 000,00	-	0,00%
Total Recettes de fonctionnement	872 811,00	48 535,99	5,56%

2°) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49 K€ dont 13 K€ pour l'opération 21 rue des deux communes et 35 K€ pour le parc du plateau d'Avron.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
011 - Charges à caractère général	172 192,00	48 535,99	28,19%
023 - Virement à la section d'investissement	700 619,00	-	0,00%
Total Dépenses de fonctionnement	872 811,00	48 535,99	5,56%

Les dépenses réelles de fonctionnement intègrent des frais d'avocats pour le 21 rue des deux communes (13 K€) et des frais d'avocats (18 K€), de communication, de sécurisation du site et de consommation d'eau pour le parc du plateau Avron (17 K€).

3. L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 694 K€ et concernent principalement le parc du plateau Avron.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
002 - Résultat reporté de fonctionnement	1 480 529,81	1 480 529,81	
021 - Virement de la section de fonctionnement	700 619,00	-	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 000,00	254 247,24	1589,05%
13 - Subventions d'investissement reçues	557 694,00	439 597,90	-
Total Recettes d'investissement	2 754 842,81	2 174 374,95	78,93%

Les recettes réelles de d'investissement comprennent :

- **Le Plateau d'Avron :**
 - Le remboursement de la ville de Rosny-sous-Bois (310 K€),
 - Le solde de la subvention de la Région pour la création du parc municipal (130 K€),
 - Le FCTVA sur les dépenses 2021 (201 K€) et sur les dépenses 2022 (53 K€).
- **Le 21 rue des deux communes :**
 - Le FCTVA sur les dépenses 2021 (0,3 K€).

2°) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 429 K€ et ces dépenses concernent le parc du plateau d'Avron : 283 K€ relatifs aux travaux d'aménagement du parc et 90 K€ correspondant aux indemnités d'expropriation des parcelles AP71 et AP72.

Chapitre	Total Budget	Total CA	% Réalisation
001 - Résultat reporté d'investissement	43 675,20	43 675,20	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	214 295,00	89 318,40	41,68%
23 - Immobilisations en cours	2 496 872,61	339 611,99	13,60%
Total Dépenses d'investissement	2 754 842,81	472 605,59	17,16%